

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Marie ARNAUDEAU, Maire.

Etaient présents : MM. J.Marie ARNAUDEAU, Chantal RAGOT, Sylvie BLAUGY, J.Claude GUITTON, J.Michel JOUSSELIN, Christian CHAIGNEAU, Christine LEGARLANTEZECK, Jean ROBINEAU, Myriam JOURDAIN, Frédéric SOUCHET, Delphine POUPIN, Adeline RAVARD, Annabelle GABORIAUD et Clément RENAUNET (arrivé en cours de réunion).

Excusés : M. Joseph BAUDOUIN (Pouvoir à Chantal RAGOT)
M. Clément RENAUNET (Pouvoir à J.Michel JOUSSELIN) -En partie-

Secrétaire de séance : Mme Christine LEGARLANTEZECK.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 5 juin 2026
- Décision modificative au budget principal
- Admission en non-valeur
- Indemnité de gardiennage de l'église 2026
- CCPFV – Demande fonds de concours centre de loisirs
- Représentation de la commune au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Géo Vendée
- Désignation de représentants au Conseil Local Vendée Eau « Mervent »
- CCPFV - Désignation des représentants de la CLECT
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Modification adresse « Les Vallées »
- Adhésion au dispositif de signalement proposé par le centre de gestion de la Vendée
- Avis sur le projet d'installation agrivoltaïque au lieu-dit les Luneaux à L'Hermenault
- Adoption d'une motion - Projet éolien « Le Moulin des Sables »
- Questions diverses.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de tenir compte d'une opération d'amortissement, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification du budget principal de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Dépenses		
042 – Opérations d'ordres de transfert entre sections		
6811 (Amortissement des immobilisations)	+ 61.00 €	
Dépenses		
023 Virement à la section d'investissement	- 61.00 €	
TOTAL	0.00 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Recettes		
040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections		
20422 (Subventions aux personnes de droit privé)		+ 61.00 €
Recettes		
021 Virement de la section de fonctionnement		- 61.00 €
TOTAL		0.00 €

ADMISSION EN NON-VALEUR

M. VIGUIER, Trésorier, n'ayant pu procéder au recouvrement de titres de recettes émis en 2024 et 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 201,79 €.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le gardiennage des églises communales fait l'objet d'une indemnité qui s'élevait à 1265,91 € en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une indemnité de **126,91 €** à la Paroisse Sainte Claire de Fontenay, en charge de cette mission, pour 2026.

CCPFV – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LE CENTRE DE LOISIRS

A la suite du transfert de la compétence des accueils de loisirs à la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, intervenu le 1^{er} janvier 2019, une convention a été signée qui stipule que les dépenses d'investissement supportés par la commune, propriétaire des lieux, pourraient bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la dépense hors taxes.

Afin d'assurer l'accueil des enfants dans des conditions satisfaisantes durant la période d'été, notamment en cas de fortes chaleurs, il apparaît opportun de procéder à l'acquisition de trois climatiseurs mobiles pour un montant de 2 618,27 € HT, soit 3 141,92 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de communes, un fonds de concours pour le reste à charge de cette dépense d'investissement qui s'élève à 2 618,27 € HT, soit une participation de 1 309,14 €.

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU GIP (GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC) DE GEO VENDEE

(Annule et remplace la délibération n°20260331009 du 31/03/2026)

En raison du renouvellement général des conseils municipaux, le conseil municipal est invité à procéder à la désignation des représentants parmi les membres du conseil municipal, pour siéger à l'assemblée générale du GIP GÉO VENDEE pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne en tant que représentants de la commune de Foussais-Payré, M. Jean-Michel JOUSSELIN, titulaire et M. Frédéric SOUCHET, suppléant, et leur donne tous pouvoirs aux fins de représenter la commune au sein du GIP GEO VENDEE, de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE, et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP GEO VENDEE si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CONSEIL LOCAL VENDEE EAU « MERVENT »

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les Communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des Conseils Locaux, organes consultatifs territorialisés qui sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau ...).

Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de désigner les représentants de la commune de Foussais-Payré au sein du Conseil Local Vendée Eau « Mervent » comme suit :

- Déléguée titulaire : **Mme Myriam JOURDAIN**
- Déléguée suppléante : **Mme Annabelle GABORIAUD,**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VEENDEE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, , décide de nommer, pour siéger au sein de la CLECT :

- Mme Sylvie BLAUGY, membre titulaire,*
- Mme Myriam JOURDAIN, membre suppléant.*

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Ce référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité, en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMPCV (l'Association des Maires et Présidents des Communautés de Vendée), annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

Arrivée de M. Clément RENAUDET.

MODIFICATION DE LA DENOMINATION D'UN LIEU-DIT « LES VALLÉES »

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de renommer le lieu-dit « Les Vallées » en « La Vallée ». Cette modification vise à simplifier l'adressage, faciliter l'identification des habitations et améliorer la lisibilité pour les services publics, notamment postaux et de secours.

ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement et les violences morales, sexuelles et sexistes, le Centre de Gestion de la Vendée propose de mettre en place un dispositif de signalement, permettant aux agents de signaler des situations de violence, de harcèlement, de discrimination ou toute autre atteinte à leur intégrité.

Ce dispositif, mutualisé à l'échelle des Pays de la Loire et confié à l'entreprise QUALISOCIAL, assure le recueil des signalements, l'accompagnement des victimes et leur orientation vers les autorités compétentes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la collectivité au dispositif régional de signalement proposé par le Centre de Gestion de la Vendée, conformément à l'obligation faite aux employeurs publics de mettre en place un dispositif permettant aux agents de signaler des situations de violence, de harcèlement, de discrimination ou toute autre atteinte à leur intégrité.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION AGRIVOLTAIQUE AU LIEU-DIT LES LUNEAUX A L'HERMENAULT

Considérant que le projet amène les remarques suivantes :

- la technologie utilisée de panneaux rotatifs n'est pas éprouvée,*
- le risque de non-démantèlement des installations en dépit des obligations réglementaires,*
- la modification de l'assolement,*
- la proximité des habitations,*

- la spéculation sur le foncier agricole et la rétention foncière au détriment de la transmission des terres,
- l'avis défavorable à l'unanimité du bureau communautaire du 26 mai 2026,

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis défavorable** au projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque au lieu-dit Les Luneaux, à L'Hermenault.

SOUTIEN A LA MOTION RELATIVE AU PROJET EOLIEN « LE MOULIN DES SABLES »

Après avoir pris connaissance du projet de parc éolien « Le Moulin des Sables », implanté sur les communes de Longèves et d'Auchay-sur-Vendée, actuellement en cours de réexamen, et susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le cadre de vie des habitants, les paysages et l'équilibre de notre territoire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien à la motion de rejet adoptée par le Conseil municipal de la commune du Langon.

Questions diverses :

CIID : MM. Jean-Michel JOUSSELAIN et Clément RENAUDET sont nommés respectivement titulaire et suppléant pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Compteur électrique vestiaires foot : M. le Maire remercie MM. Christian CHAIGNEAU et Jean ROBINEAU pour les démarches de négociation qu'ils ont menées afin de modifier le mode de raccordement de ce compteur. Initialement prévu en souterrain, celui-ci sera finalement réalisé en aérien, ce qui permettra de réduire considérablement les travaux et d'éviter la réalisation d'une tranchée au niveau de la chaussée.

Arrivée du Dr BIGNAND : Un nouveau bail a été signé avec les infirmières et le médecin pour le local sis 66 rue François Laurent.

Voirie : Le programme pour les fossés a été transmis à l'entreprise CHARRIER, pour l'établissement d'un devis.

Ecoles : La remise des livres de prix à l'école Saint Antoine a eu lieu cet après-midi (Sylvie BLAUGY et Christine LEGARLANTEZECK étaient présentes)

Le pot de fin d'année de l'école Gaston Goulard aura lieu jeudi 2 juillet à 18h30 (Sylvie BLAUGY et Chantal RAGOT seront présentes)

Centre de loisirs : Un brumisateur va être installé. Les enfants mangeront dans la salle de motricité de l'école Gaston Goulard en cas de fortes chaleurs.

Salle des sports : Le début des travaux étant repoussé, la fermeture de la salle a été décalée au 15 août. Le déménagement du matériel est donc reporté au samedi 8 août à 8h.

Affaires sociales : Au cours de l'épisode de canicule, les personnes vulnérables recensées sur le registre communal des personnes nécessitant une attention particulière ont été contactées par les membres de la commission des affaires sociales.

La commission des affaires sociales s'est réunie 18 juin en présence des chauffeurs du transport solidaire et le 23 juin en présence des porteurs de repas.

Les membres de la commission des affaires sociales se réuniront en septembre pour l'organisation de la quinzaine bleue et de la bourse aux jouets

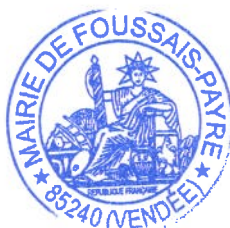
Salle du Prieuré : La porte qui accède au local poubelle par la cuisine doit être changée (devis à demander à l'entreprise GRELIER).

Les différents travaux de mise aux normes dans la salle du Prieuré, suite au passage de la commission de sécurité, sont toujours en cours.

Ancienne mairie annexe de Payré : La signature de l'acte de vente est prévue le 20 juillet prochain auprès de l'étude de Maître VIAUD.

Cimetière : Une équipe de 10 bénévoles interviendra vendredi 3 juillet à 8h30 pour effectuer le désherbage.

La Secrétaire de séance
Christine LEGARLANTEZECK

Le Maire
Jean-Marie ARNAUDEAU

